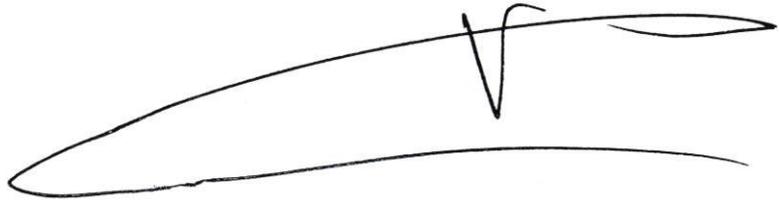


Article 2.- Il est délégué à Monsieur Pascal Irenée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the center, and a smaller horizontal stroke below it.

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.